

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Définir le bon récit pour l'énergie terrestre au niveau ministériel

1.0 PORTÉ

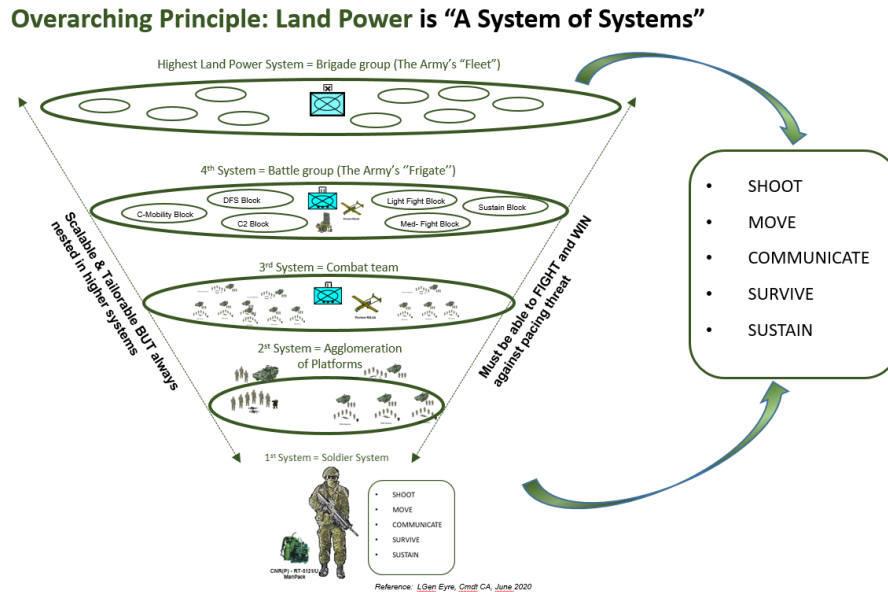
- 1.1 L'Armée canadienne (AC) cherche à définir le (s) problème (s) associé (s) à sa difficulté à communiquer son coût d'affaires, particulièrement du point de vue du soutien de l'équipement au niveau de la haute direction du Ministère. L'AC a besoin de la rétroaction d'une entité de services professionnels indépendante sur la façon de mieux articuler en termes simples et résonnants son mandat de fournir «la puissance terrestre» et les coûts associés à l'exercice de ses activités. Aux fins de cette consultation, la puissance terrestre est, défini dans la Stratégie de modernisation de l'Armée canadienne, la capacité d'exercer un contrôle sur l'environnement terrestre et d'influencer le comportement des acteurs et de l'environnement. La puissance terrestre peut également être considérée comme une «force militaire ou» le contrôle du temps, de l'espace et des sources de puissance d'un adversaire en prenant et en protégeant la terre. La puissance terrestre donne aux décideurs politiques nationaux la capacité de détruire la capacité de l'ennemi à être un acteur politique indépendant en opposition à notre volonté et souffre des effets des frictions, de l'incertitude et du danger dans une plus grande mesure que d'autres sources de puissance militaire. Ses coûts ne peuvent pas être déterminés à l'avance, mais il constitue l'acte le plus définitif pour la réalisation des objectifs de la politique nationale. (ci-dessus fait partie de la définition de puissance du Dr Lukas Milevski Fortissimus Inter Pares Land). La gouvernance de haut niveau ciblée concerne initialement le Comité de surveillance de l'approvisionnement nationale (AN) (CSAN), le Conseil de gestion du programme (CGP) et finalement le Comité d'investissements et gestion des ressources (CIGR). Les services du consultant en affaires doivent inclure le conseil à la haute direction de CA sur un rangé de questions affectant la capacité de l'AC à atteindre ses objectifs commerciaux, l'identification des opportunités et l'aide à l'articulation de ses exigences opérationnelles, ainsi que des conseils pour améliorer la manière le CA communique le mieux ses coûts opérationnels, en particulier du point de vue du soutien de l'équipement au niveau de la haute gouvernance ministérielle.

2.0 CONTEXTE

- 2.1 En période de pénurie de financement, l'AC a du mal à expliquer les coûts associés à divers éléments de la puissance terrestre par rapport à la Marine royale canadienne (MRC) et à l'Aviation royale du Canada (ARC), en particulier lorsqu'elle présente le bon récit pour résonner au financement dans divers comités de gouvernance de haut niveau. L'ARC et la MRC peuvent toutes deux utiliser un algorithme simple qui est facilement compréhensible pour la haute direction qui n'a pas vécu sa carrière dans cet élément précis. Par exemple, la MRC a généralement été en mesure de fournir ses coûts en fonction de plates-formes spécifiques (navires), grâce à quoi, si une partie du financement est réduite, la MRC a pu communiquer ses résultats en termes de nombre proportionnel de plates-formes. De même, l'ARC est en mesure de fournir ses coûts en fonction d'une plate-forme aérienne spécifique et de l'impact correspondant sur sa flotte aérienne si le financement est réduit. Ils utilisent généralement le contingent annuel d'heures de vols (CAHV). Contrairement à la nature de l'AC, la Puissance terrestre est moins lié à une plate-forme pour un effet opérationnel réel, mais vraiment lié à un système de systèmes qui peuvent produire un effet seul ou combiné. L'image 1 ci-dessous fournit une vue simpliste de la façon dont elle peut être vue.

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Définir le bon récit pour l'énergie terrestre au niveau ministériel



- 2.2 Par conséquent, l'AC n'a pas été en mesure d'énoncer l'impact direct sur les opérations lorsque des réductions des budgets de AN sont discutées. Ce manque à gagner a eu des répercussions importantes sur l'AC en termes d'allocations de financement au fil des ans, alors qu'elle a du mal à maintenir sa capacité de générer des forces pour les besoins et les mandats du gouvernement du Canada et des Forces armées canadiennes.

3.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES

L'entrepreneur doit fournir à l'Armée canadienne:

- 3.1 Un rapport détaillé au plus tard 2 mois après l'attribution du marché contenant :
- 3.1.1 Identifier le cadrage du problème global et les principaux facteurs aggravants affectant la capacité de l'AC à articuler clairement et de manière simpliste son coût de faire le mandat de produire de pouvoir terrestre;
 - 3.1.2 Fournir pas moins de 2 récits clés distincts qui résonneraient en dehors de l'AC, qui peuvent être mis en œuvre au sein du siège de l'AC et utilisés pour expliquer la puissance terrestre au CSAN, CGP et CIGR et son lien avec les coûts de soutien de l'équipement. Il convient de noter que cela devrait être fondé sur les systèmes d'enregistrement que le Ministère utilise comme SIGRD et solution d'établissement de rapports financiers (BOBJ);
 - 3.1.3 Fournir au moins 2 méthodes distinctes de visualisation des activités de pouvoir terrestre et ses coûts inhérents au CSAN, CGP et CIGR;
 - 3.1.4 Fournir les défis, les obstacles et les risques perçus à la mise en œuvre de ces récits;
 - 3.1.5 Fournir des possibilités et des solutions suggérées pour réduire les défis et les obstacles en tenant compte du contexte stratégique dans lequel le Ministère vit actuellement;
 - 3.1.6 Fournir un plan proposé et un échéancier détaillé pour les pré-activités de communication avec les principaux intervenants avant les réunions clés comme le CSAN et le CIGR pour les activités intérimaires en fonction des échéanciers de financement du gouvernement du Canada

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Définir le bon récit pour l'énergie terrestre au niveau ministériel

- 3.2 Le contractant doit avoir une expérience de niveau directeur général ou exécutif, idéalement avec une expérience au niveau de chef de programme (C Prog) et avec les réunions / comités suivants:
 - 3.2.1 Comité des Capacités de la Défense (CCD);
 - 3.2.2 Conseil de gestion du programme (CGP);
 - 3.2.3 Conseil de gestion des Forces armées (CGFA); et
 - 3.2.4 Comité d'investissement et gestion des ressources (CIGR)
- 3.3 Le contractant doit avoir des antécédents en dehors de l'armée.
- 3.4 L'entrepreneur doit fournir un minimum de 2 références afin de vérifier les exigences ci-dessus.

4.0 RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR

- 4.1 Demande d'entrevues avec le personnel clé
 - 4.1.1 Les demandes doivent être soumises au moins 1 semaine à l'avance;
 - 4.1.2 Les entrevues doivent avoir lieu dans les locaux du ministère de la Défense nationale (MDN); et
 - 4.1.3 Tous les renseignements recueillis lors des entrevues demeureront la propriété du MDN et ne seront pas utilisés en dehors de ce contrat.
- 4.2 Accès aux données
 - 4.2.1 L'entrepreneur doit obtenir et fournir une preuve de cote de sécurité de fiabilité; et
 - 4.2.2 Demande d'accès à tous les logiciels d'analyse à fournir lors de la soumission du contrat.
- 4.3 Impression / formatage de rapport
 - 4.3.1 L'entrepreneur est responsable de toute la production de rapports électroniques et papier.

5.0 RESPONSABILITÉS DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

- 5.1 Fournir la confirmation des horaires d'entrevue à l'entrepreneur au plus tard 48 heures à l'avance.
- 5.2 Facilitez l'accès aux données et aux logiciels d'analyse à la demande de l'entrepreneur.
- 5.1 Faciliter l'accès aux installations du MDN pour des entrevues.
- 5.2 Fournir un résumé de la situation sur les méthodes et le modèle de messagerie actuels pour la puissance terrestre de l'armée canadienne.
- 5.3 Ce qui suit décrit l'équipe de projet
 - 5.3.1 Chef de projet – commandant adjoint AC - MGen MacAulay
 - 5.3.2 Directeur de projet – G4 Systèmes, AC - LCol Thangarasu
 - 5.3.3 Gestionnaire de projet – G4 SIGRD, AC - Maj MacDonald

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Définir le bon récit pour l'énergie terrestre au niveau ministériel

- 5.3.4 Acquisition pour le projet – G4 Contrats AC - Carol-Ann Renaud
- 5.3.5 Autres intervenants clés - CEMA Opérations - BGen Major, CEMA Stratégique - BGen Ayotte, Autorité d'entraînement de l'armée (ATA) - MGen Cadden, Directeur de l'état-major de l'Armée (DAS) - Col Murphy, Contrôleur AC - Col Mallette, G3 AC - Col Harvey